



Systeme d'information sur les armes (SIA) - Espace détenteurs (Service en ligne)

Ministère chargé de l'intérieur

Accessible aux personnes **majeures** ayant un **permis de chasser**.

Si vous n'avez pas encore créé de compte [SIA](#) (), un guide en ligne indique les étapes à suivre.

Permet de faire vos **démarches** et d'accéder à votre **râtelier numérique**.

Pour ouvrir votre compte, vous devez avoir une **adresse mail**.

Préparez les Justificatifs suivants, scannés ou photographiés :

- **Pièce d'identité** (carte d'identité, passeport ou titre de séjour en France)
- **Permis de chasser**
- **Justificatif de domicile**

Préparez également votre numéro [SIA](#) () si votre armurier a eu l'occasion de vous en créer un depuis janvier 2021.

Une fois le compte créé :

- un **numéro d'identifiant** vous est attribué. Pour vous connecter à votre compte, vous devrez saisir ce numéro et le mot de passe que vous avez choisi.
- un **numéro SIA** vous est affecté. Ce numéro vous suivra tout au long de votre vie de détenteur d'armes. Il doit être présenté à votre armurier avant chaque intervention de sa part sur votre arme.

Si nécessaire, vous pouvez **contacter votre préfecture** via un **formulaire de contact** disponible dans votre espace personnel.

 **À noter** : la création d'un compte [SIA](#) **avant le 1er juillet 2023** est **obligatoire**. À partir de l'ouverture de votre compte [SIA](#), vous avez **6 mois** pour compléter les informations relatives aux armes qui sont dans votre râtelier numérique provisoire.

En cas de difficultés pour créer votre compte [SIA](#), vous pouvez vous faire aider par votre armurier ou dans un point d'accueil numérique en préfecture.

Où s'adresser ?

- **Point d'accueil numérique**  (<https://www.demarches.interieur.gouv.fr/points-numeriques.html>)

 **Rappel** : le nouveau système d'information sur les armes ([SIA](#)) est accessible aux **chasseurs** depuis le **8 février 2022**. Il sera progressivement ouvert aux autres détenteurs d'armes particuliers.

Accéder au
service en ligne 
(<https://sia.detenteurs.interieur.gouv.fr>)

Vérfifié le 23 février 2022 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Pour toute explication, consulter les **fiches pratiques** :

PARTICULIERS

- Achat et détention d'une arme de chasse (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2093>)
- Arme de catégorie C (soumise à déclaration) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2246>)